

Archives nationales d'outre-mer

ALGÉRIE

Préfecture d'Alger

Service de la propriété indigène

1847-1926

91 1N-8N

Instrument de recherche établi par Isabelle CHIAVASSA
conservateur en chef du patrimoine

2015

Introduction

Histoire administrative

La préfecture d'Alger, créée en 1848 (arrêté du 9 décembre créant le département d'Alger), avait parmi ses attributions les réformes intervenant pour la propriété indigène.

Historique de la conservation et modalités d'entrée

Le fonds a été versé par la préfecture aux Archives départementales d'Alger à une date inconnue. Un cadre de classement d'époque crée pour ces dossiers relatifs à la propriété indigène une série N. Au moment de l'indépendance de l'Algérie, les fonds des Archives départementales d'Alger ont rejoint la métropole.

Présentation du contenu et intérêt du fonds

La propriété indigène consistait en les immeubles possédés, ou occupés de fait, par des tribus ou par des personnes indigènes, clairement distingués à cette époque des colons européens.

Le fonds décrit ci-dessous résulte d'une suite de procédures administratives concernant la propriété indigène, décidées par le gouvernement français ou par le gouverneur général de l'Algérie. Ces 6 procédures successives ont donné lieu à 6 sous-séries distinctes, qui structurent la série N, au-delà des généralités de 91 1N.

Un premier séquestre de terres a eu lieu par ordonnance du 31 octobre 1845 ; il s'agit d'un séquestre autoritaire de terres indigènes par l'autorité française pour sanctionner des tribus qui combattent la France. Il donne lieu aux quelques dossiers, très peu abondants, cotés 91 2N dans le présent instrument de recherche.

Napoléon III, ayant tout d'abord mené une politique d'assimilation, choisit de disloquer, désagréger le cadre traditionnel des tribus : il fait commencer dans les années 1850 le cantonnement des terres indigènes, qui donne lieu à des insurrections. Il s'agissait de cantonner chaque tribu dans un cadre précis, au moyen d'enquêtes sur place. Des tentatives d'étendre le cantonnement continuèrent jusqu'en 1862. Il aboutit à des spoliations de terres au profit de l'État. La sous-série 91 3N découle de ce cantonnement imposé aux tribus.

Napoléon III rompit ensuite avec la politique d'assimilation en Algérie et voulut, au contraire, garantir le respect des terres et des droits des indigènes ; le sénatusconsulte du 22 avril 1863 déclare les tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance traditionnelle. Était prévue dans ces terres indigènes la création de douars-communes, dotés de conseils délibératifs dits *djemaa*, et la création de communes mixtes. Il s'agissait d'une politique d'association. Résulte du sénatus consulte la sous-série 91 4N.

Considérée comme une colonie de peuplement, l'Algérie voyait alors sur une grande échelle prospérer la colonisation, avec l'installation d'une paysannerie européenne. Mais en 1871, une grave insurrection souleva la Kabylie. Parmi les sanctions infligées aux Kabyles après le rétablissement de l'autorité, un séquestre fut apposé, à la fois sur des biens collectifs de tribus, et sur des biens indigènes individuels. L'arrêté du 31 mars 1871 appliquait le séquestre à toutes les terres rebelles, en vertu du principe de responsabilité collective de la tribu. Puis l'amiral de Gueydon, gouverneur général, autorisa les indigènes à racheter ces terres, en argent ou en terres, au 5° de leur valeur : il leur en coûta 63 millions. En 1873, on constate que 324.000 hectares ont été confisqués à titre collectif et 250.000 hectares à titre individuel. Le séquestre collectif a touché 313 collectivités (en cas de refus de payer une soulte de rachat, des commissions pouvaient exproprier). Il fut liquidé en 1878. Le séquestre nominatif a touché 1778 propriétaires. Une circulaire gubernatoriale de 1874 (91 5N 1) donne des indications sur la liquidation.

Ce séquestre collectif avait pour but de permettre la création de nouveaux centres de peuplement européen. Il entraînait le refoulement des indigènes, puis le paiement de la soulte de rachat (la tribu étant représentée par sa *djema*). Une contribution de guerre fut également exigée. La sous-série 91 5N, liée à ces sanctions de la révolte kabyle, se prolonge jusqu'en 1909.

La procédure juridique suivante est la loi du 26 juillet 1873, la loi Warnier dite loi des colons, complétée par une loi de 1887. Ces lois voulaient favoriser la colonisation libre et remplacer le sénatus consulte. La loi Warnier distinguait la propriété constatée (ou privée, ou *melk*) et la propriété constituée (ou *arch*). Elle fut publiée au *Journal officiel de la République française* le 9 août 1873 et au *Journal officiel de l'Algérie* le 15 août.

Cette loi Warnier permettait de supprimer la propriété collective et de disloquer l'indivision des parcelles appartenant à des indigènes ; elle permit une véritable spoliation légale. La constitution de la propriété privée a même été qualifiée de francisation des terres. La sous-série 91 6N du présent instrument de recherche en résulte. Elle s'étend jusqu'en 1905.

Ainsi, beaucoup de terres *melk* indivises furent acquises. Mais les abus commis en ce sens furent révélés au Parlement en 1890. Par la suite, la loi Warnier cessa d'être appliquée ; en revanche, l'administration défendit jusqu'en 1922 la propriété *arch*, déclarée inaliénable.

La loi du 16 février 1897 prescrivait des enquêtes partielles sur la propriété. Elles ne sont représentées dans ce fonds que par un article (91 7N). On trouvera plutôt leurs dossiers dans la sous-série 3 M du fonds du gouvernement général.

La sous-série 8N enfin rassemble les réclamations des indigènes, hors les réclamations liées à l'application du sénatus consulte ou de la loi de 1873. Ces diverses réclamations au préfet portent sur des terres dont ils estiment avoir été dépossédés, de 1885 à 1926. Après enquête, le préfet répond fréquemment que le litige relève des seuls tribunaux.

L'ensemble du fonds ne concerne que le département d'Alger, mais il contenait deux grandes plaines fertiles, la Mitidja et la plaine du Chélif. Il permet d'apprécier toutes les évolutions de la propriété indigène. Il montre une impressionnante faim de terres de la part des indigènes, en particulier dans les nombreux courriers de réclamation adressés au préfet d'Alger. Il se fait également l'écho de nombreuses contestations locales et conflits parfois anciens, relatifs à la propriété des terres les moins difficiles à cultiver, de l'histoire des tribus et de la délimitation de leur zone d'emprise.

Conditions d'accès et de reproduction

En application des articles L 213.1 et L 213.2 du code du patrimoine, les documents décrits dans le présent instrument de recherche sont librement communicables.

Pour toute reproduction, se reporter aux modalités décrites sur la page d'accueil du site Internet des Archives nationales d'outre-mer.

Sources complémentaires aux Archives nationales d'outre-mer

- Ministères de la Guerre et de l'Intérieur - Services ayant eu en charge l'Algérie (FR ANOM F80, 1830-1907)
 - Affaires indigènes - [Propriété indigène \(F80 522-537, 1082, 1805-1811\)](#).
- Gouvernement général de l'Algérie
 - Législation, assemblées et conseils. [Conseil de gouvernement : procès-verbaux des séances \(FR ANOM GGA 3F, 1832-1870\)](#) : délibérations ponctuelles autorisant chaque mesure de séquestre de 1845 et chaque mesure de mainlevée de ce

séquestre.

- Propriété indigène
 - [Sénatus-consulte de 1863 \(par tribus\) \(FR ANOM GGA 1M, 1863-1944\)](#), consultable sur microfilm
 - [Enquêtes partielles - Lois de 1897 et 1926 \(FR ANOM GGA 3M, 1898-1961\)](#)
 - [Séquestre de 1871 \(FR ANOM GGA 8M, 1833-1922\)](#)
- Préfecture d'Oran
 - [Séquestre et propriété indigène \(FR ANOM ORAN 1N-3N et 1NN-3NN, 1848-1934\)](#).
- [Autres préfectures](#) et [communes mixtes](#) d'Algérie : ces fonds comprennent souvent une partie relative à la propriété indigène.

Répertoire

Préfecture d'Alger. Service de la propriété indigène (1847-1926)

91 1N Généralités

1847-1891

- 91 1N 1 Réalisation de levés par les géomètres : correspondance avec le Service topographique de la province d'Alger, états de travaux, bordereaux d'envoi.
1881-1888
- 91 1N 2 Impôt zekkat sur les chèvres, projet d'augmentation : correspondance.
1882
- 91 1N 3 Commission des transactions et partages : listes des affaires traitées, des Européens et indigènes qui ont déclaré leurs propriétés conformément à l'ordonnance du 21 juillet 1846, des déclarations de propriétés insérées au *Moniteur algérien*, des propriétés délimitées.
1847-1875
- 91 1N 4 Division en douars de la tribu des Tachetas : registre contenant les procès-verbaux des décisions, de la délimitation, et de la publication des délimitations.
1888-1891
À noter : un numéro du *Mobacher*, deux exemplaires en arabe, plan de la tribu, plan du douar.
- 91 1N 5 Colons victimes des dommages causés par la colonne du colonel Désandré (1^{er} régiment de zouaves) ou par l'insurrection de 1871, indemnisation, reconstruction des villages et fermes : circulaires, listes de colons indemnisés, correspondance avec la division d'Alger.
1871-1872
- 91 1N 6 Envois de pièces, précis des travaux des commissaires-enquêteurs.
1884-1891
- 91 1N 7 Législation foncière : notes manuscrites sur le cadastre, projet de loi sur le grand livre foncier, épreuves de dictionnaire, proposition de réforme hypothécaire en France, projet de loi sur la propriété foncière en Algérie, numéros de divers journaux comme *Le Petit colon algérien*, *le Journal des tribunaux algériens*, *Akhbar*, *Vigie algérienne*.
1881-1889
- 91 1N 8 Envoi de précis de travaux d'enquête (1891-1893). Personnel des Contributions, nominations, intérim : courriers reçus du gouvernement général (1907-1918).
1891-1918

91 2N Séquestre de 1845, suites

1865-1871, 1887

- Ordonnance du 31 octobre 1845
- 91 2N 1 Transaction entre l'État et deux familles indigènes à Miliana, pour des terres sur lesquelles l'autorité militaire les avait installées : correspondance, rapports à l'empereur, plans.
1865-1871
- 91 2N 2 Mainlevées concernant la famille Embareck, à Koléa et pour un haouch situé près de Marengo : correspondance, procès-verbaux d'expertise, relevés des

immeubles objet de la demande en mainlevée, plans, imprimé en arabe, un numéro d'Akhbar (1856), un numéro du Moniteur algérien (1847-1860). Autres demandes de mainlevée ou de vente (1866-1869, 1887).

1847-1869, 1887

91 3N Cantonnement des tribus

1856-1862

Le cantonnement peut constituer une expropriation ; il a pour but de confirmer la propriété "melk", de convertir en melk certains des droits de jouissance dits "arch", de rendre disponible une partie de ces terres pour la colonisation. Un arrêté gubernatorial détermine les tribus ou fractions où il doit s'opérer.

91 3N 1-3 Généralités.

1856-1862

91 3N 1 Projets de décret, circulaires, correspondance avec le gouverneur général et le général commandant la division, rapports de la commission chargée de préparer le décret, de commandants de subdivision ou de cercle, du vérificateur de l'enregistrement et des Domaines, avis de l'agent des Domaines, instructions du général commandant la division d'Oran, exemple-type d'arrêté attribuant un titre collectif de propriété (1856-1862).

À noter : correspondance entre le général et le ministre de l'Algérie (1860).

91 3N 2 Commission de cantonnement, frais de déplacement des membres : correspondance (1859-1862).

91 3N 3 Organisation, état d'avancement des commissions : circulaire, correspondance (1860-1862). Cantonnement dans la subdivision de Miliana (1858-1862). Commission chargée de dresser un plan de colonisation pour la subdivision d'Orléansville : rapport d'ensemble, rapports de détail par canton (1860) (1858-1862).

91 3N 4-20 Dossiers par tribu.

1860-1862

91 3N 4 Tribus des Abaziz, des Abid, des Beni bou Yacoub, des Beni Hassen : notes établies par les bureaux arabes et la commission sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, sur les eaux, les forêts, la salubrité (1860).

91 3N 5-12 Tribu du Djendel : rapports et transactions dressés par la commission chargée de constituer la propriété et le cantonnement (avec tableau des parcelles détenues), procurations à un membre de la tribu, arbres généalogiques, rares plans (classement par fraction, puis par famille ou branche, 1860-1862).

5-6 Fraction des Haouara.

5 N° 1-21

6 N° 22-42

7-9 Fraction des Meharza.

7 N° 1-10

8 N° 11-22

9 N° 23-39

10-11 Fraction des Oulad Abbas.

10 N° 1-30

11 N° 31-69

12 Fractions des Oulad Ali, des Oulad Amran (1860).

91 3N 13 Tribus des Douairs, des Gribs, des Haouara : notes établies par les bureaux arabes sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, sur les eaux, les forêts, la salubrité (1860).

91 3N 14-19 Tribu des Hassen ben Ali (1859-1862).

14 Dossiers communs aux fractions : correspondance avec les

commissions et le général commandant la province d'Alger, notes établies par les bureaux arabes et la commission sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, 3 cahiers dits registres statistiques des tribus (communs à plusieurs fractions, ils indiquent les noms des chefs de tente, les épouses et enfants) (1859-1862).

- 15-18 Rapports et transactions dressés par la commission chargée de constituer la propriété et le cantonnement, plans (classement par fraction, puis par famille ou branche, 1860-1862).
- 15 Fraction des Ferguen.
- 16 Fraction des Ghoraba.
- 17 Fraction des Oulad Mellal ; fraction des Ouled Brahim.
- 18 Fraction des Ouled Trif.
- 19 Dossiers par famille : titres de cession transactionnelle (par lesquels l'État reconnaît des propriétés à des indigènes), procès-verbaux d'expertise, plans (1862).
- 91 3N 20 Tribus He-Z (1860-1862).
Tribu des Heumis : correspondance, plans, rapports de la commission sur la création de villages indigènes.
Tribus des Ouamry, des Ouled Ahmed, des Ouled Allan, des Ouled Anteur : notes établies par les bureaux arabes et la commission sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, plans.
Tribu des Ouled Bellil : correspondance.
Tribu des Ouled Hamza, des Ouled Hedim, des Ouled Hellal : notes établies par les bureaux arabes et la commission sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, plans.
Tribu des Ouled Kosseir : procès-verbal de délimitation, rapport du service des Forêts, correspondance, règlement municipal pour les communes indigènes, liste des habitants dite « Statistique ».
Tribus des Ouled Marref, des Ouled Menif, des Ouled Mokhtar, des Ouled Si Ahmed ben Youssef, des Ouzeras, des Rebaïas, des Righa, des Souary, des Tittery, des Zenakhras : notes établies par les bureaux arabes et la commission sur la possibilité d'installer des familles européennes à certains endroits, plans.

91 4N Sénatus consulte du 22 avril 1863

1851-1905

Rapports résumant les opérations de délimitation, correspondance, procès-verbaux de délimitation, de répartition, de bornage, de publication de décret, bulletins résumant les opérations de la commission administrative, historique des tribus, mémoires descriptifs des limites, projets de décret de délimitation ou de répartition, affiche annonçant les opérations de délimitation, listes de fontaines, sources et puits, listes de chemins.

Présence de plans pour les seules tribus des Chenoua, des Kachenas de la plaine, des Siouf, des Titteri.

Classement par ordre alphabétique des tribus.

Le dernier article concerne des contestations et réclamations.

- 91 4N 1 Tribus des Amraoua, Beni bou Yacoub, Beni Hassen, Beni Messaoud, Beni Miscera, Beni Moussa, Beni Salah, Chenouas (1863-1893).
- 91 4N 2 Tribus des Kachenas de la plaine, des Ouled Si Ahmed ben Youssef, des Ouzeras (1863-1868).
- 91 4N 3 Tribus des Siouf, des Titteri, des Rebaïa, des Sena dja, des Zouathna (1851-1903).
- 91 4N 4 Contestations locales de chemins, de loyers ou de propriétés suite à l'application du sénatus consulte : correspondance (1887-1905).

91 5N Séquestre de 1871

1871-1909

91 5N 1-38 Généralités.

1871-1903

91 5N 1-2 Apposition du séquestre.

1871-1878

1 Séquestre nominatif et collectif : correspondance avec le gouvernement général (1871-1872).

2 Correspondance avec le général commandant la division d'Alger, le gouvernement général, numéros du *Moniteur de l'Algérie* contenant les arrêtés gubernatoriaux apposant le séquestre (1871-1874, 1878).

À noter : circulaire gubernatoriale exposant les opérations de liquidation du séquestre (1874) ; dossier sur la famille/tribu des Braknas, états des immeubles, plan, historique.

91 5N 3-5 Mainlevée du séquestre.

1873-1881

3 Demandes de mainlevée à instruire : correspondance (1873-1874)

4-5 Arrêtés gubernatoriaux prononçant la mainlevée, publiés au *Mobacher* (1876-1881).

4 1876-1878.

5 1879-1881.

91 5N 6-9 Commissions chargées de liquider le séquestre.

1872-1875

6 Instructions du gouverneur général et du préfet (1873-1875).

7-8 Correspondance avec le gouverneur général, les présidents de commission (rarement rapports, conventions avec une tribu et listes d'indigènes) (1873-1874).

7 Commissions 1 à 3 (Alma, Bordj Menaiel, douar Kobba sidi Séliman) (1873-1874).

8 Commissions 5 à 10 (Dellys, Palestro, Bordj Menaiel, Camp du Maréchal, Dra el Mizan, Marengo) (1873-1874).

9 Fonctionnement des commissions, interprètes, officiers, indemnités versées au géomètre : correspondance, liste d'acheteurs et de vendeurs, listes d'indigènes séquestrés ou non (1872-1875).

À noter : instructions remontant à 1849 sur les séquestres ; plan du cantonnement du douar des Teurfa et tableau indicatif de répartition des terres (1874).

91 5N 10 Listes d'indigènes séquestrés ou expropriés.

1875-1876

91 5N 11-13 Précis mensuels des opérations de séquestre réalisées : correspondance d'envoi, précis (indiquant par douar les opérations faites, les opérations restant à faire, le temps présumé nécessaire), réponses du gouverneur général.

1875-1884

11 1875-1877.

12 1878-1880.

13 1881-1884.

91 5N 14 Registre nominatif des indigènes atteints par le séquestre collectif (sic) dans la tribu de Gouraya.

1876

91 5N 15-17 Soutles de rachat et indemnités de dépossession (revenant aux indigènes évincés) : situations mensuelles des recouvrements et des paiements, correspondance avec le service des Contributions diverses.

1874-1900

- 15 1874-1876.
 16 1877-1879.
 17 1880-1900.
- 91 5N 18 Situation du recouvrement des soultes, listes de richesses imposables.
 1875
- 91 5N 19 Dossiers particuliers pour certaines tribus. Tribus Amraoua, Beni Djennad Ech Cheurg, Beni Fraoucen et Beni Kelili, Beni Iraten, Beni Ghobri, Ouled ou Kaci (cercle de Fort National), Zerkfaoua : dégrèvements de la soulte de rachat.
 1874-1879
 Correspondance avec le général, le gouvernement général, le service de l'enregistrement et des domaines, états des parcelles atteintes par le séquestre, relevés de créances, d'indigènes exemptés, plans, journal le *Mobacher*, procès-verbal de reconnaissance des terrains.
- 91 5N 20-21 Autres dossiers résultant du séquestre.
 1873-1889
- 20 Travaux des géomètres : correspondance (1874-1877). Dégrèvements des soultes de rachat et d'autres contributions : correspondance, circulaires gubernatoriales (1873-1878). Confection des rôles de séquestre : correspondance, rapport sur le cercle de Fort-National (1873-1874). Demandes de pièces formulées par la Cour des comptes : correspondance (1881-1888). Expropriations pour cause d'utilité publique : affiches, arrêtés (1875-1876).
- 21 Terres séquestrées mises en location par les Domaines : correspondance (1876-1879). Certificats d'inscriptions hypothécaires : affiches, relevé de créances hypothécaires (1875-1877). Relevés des affaires restées en instance au service des Domaines (1884-1889). Correspondance avec le gouverneur général (1875-1877). Correspondance entre le gouverneur général et le général au sujet de l'urgence d'en finir avec la liquidation du séquestre collectif (1877). Situation du séquestre collectif dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou (1878). Tableau des soultes et des commissions de séquestre (1875-1876). Envoi d'imprimés : titres de propriété provisoires (1884). Personnel et fonctionnement (1874-1889). Cas particulier de la tribu des Beni Ghobri : correspondance, journal *Le Mobacher*, plans (1878-1880).
- 91 5N 22-25 Comptabilité.
 1872-1889
- 22-23 Mémoires d'indemnités (1875-1889).
 22 1875-1878.
 23 1879-1889.
- 24 Mandats à des personnes physiques (1875-1881). Frais de déplacement (1874-1885) (1874-1885).
- 25 Envoi d'états à ordonnancer (1872-1875). Frais d'exécution du séquestre : délégations de crédits (1874-1889). Demandes de dégrèvement (1874-1876). Recouvrements, versements, restes à recouvrer, impôts arabes, créances : correspondance (1877-1880) (1872-1889).
- 91 5N 26 Rétrocession aux indigènes des Beni Ghobri des terrains séquestrés, application d'un décret du 30 mai 1901 : décret, correspondance, état de consistance.
 1882-1902
- 91 5N 27 Régularisation des suites du séquestre : correspondance, arrêté gubernatorial pour la tribu des Amraoua, note officieuse du sous-préfet de Tizi-Ouzou sur chaque douar de son arrondissement, un état nominatif de colons (1878-1887). Arrêtés tardifs de mainlevée (1877-1889).

Indemnités aux personnels pour travaux de séquestre (1884-1885, 1894).
Récapitulatifs nominatifs de réclamations (1877-1878).

1877-1894

91 5N 28 Titres provisoires de propriété (1881-1884). Douar des Issers el Ouidan : correspondance, état des indigènes exempts de séquestre, plans, état des indigènes séquestrés, résultat de la liquidation du séquestre collectif, relevé de créances hypothécaires (1881-1884). Rapport sur la régularisation du séquestre dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou (1879). Vente de gré à gré d'une parcelle (1881-1890). Terres prélevées sur les collectivités (1878). Remboursement de créances à Barlia (1874-1881).

1874-1890

91 5N 29 Réclamations de personnes n'ayant pas indiqué le douar concerné (1876-1892). Indemnités de dépossession : correspondance (1881-1898). Vente de gré à gré au village indigène de Tizi-Ouzou (1897). Transactions entre État et propriétaires : correspondance, acte transactionnel, plan (1875-1891). Ventes de biens séquestrés et affaires ponctuelles : correspondance (1874-1902).

1874-1902

91 5N 30 Empiètements commis par les indigènes à Mekla (1879-1893). Organisation matérielle de la liquidation, concussions commises par les collecteurs indigènes : correspondance, tableau des tribus ou douars de Dellys (1875-1879). Bordereaux des recouvrements des soultes de rachat par quinzaine (1874-1876).

1874-1893

91 5N 31-38 Réclamations d'indigènes : correspondance (classement chronologique).

1872-1903

Souvent nommées « pétitions », elles demandent des restitutions de biens séquestrés (ou dont un tiers s'est emparé) ou de sommes d'argent, des terrains en compensation, des titres de propriété, des réductions de la taxe de rachat, des délais de paiement ou des remboursements, des exonérations d'amende ou de contribution de guerre, ou elles protestent contre des usurpations, contre des compensations insuffisantes, contre la répartition d'indemnités de dépossession, contre les abus des présidents de djemaa, contre l'emploi comme interprètes d'ennemis personnels du requérant.

31 1872.
32 1873.
33 1874.
34 1874.
35 1875-1881.
36 1882-1889.
37 1890-1894.
38 1895-1903.

91 5N 39-74 Liquidation (rachat) : conventions relatives aux biens séquestrés d'une tribu melk, états des indigènes séquestrés nominativement, plans, notifications de mainlevée du séquestre collectif, demandes de mainlevée par le préfet, relevés des créances hypothécaires admises par le conseil de préfecture sur les indigènes, arrêtés parus au *Mobacher*, états des immeubles séquestrés, rapports de liquidation du séquestre, états des indemnités dues aux propriétaires, correspondance du préfet avec le gouverneur général et les sous-préfets, tableaux indicatifs des propriétés foncières, affiches officielles, tableaux nominatifs des propriétaires indigènes de biens immeubles séquestrés collectivement ou des indigènes exemptés de séquestre (classement par localité, 1873-1886).

1873-1886

- 40 Alma.
- 41-42 Arbatache.
- 41 États de parcelles exemptées, exemplaires du *Mobacher*.
- 42 Correspondance avec conseil de préfecture et gouvernement général.
Aumale.
- 43 Belloua.
- 44 Beni Aïssi, Beni bou Addou, Beni Chenacha, Beni bou Gherdane.
- 45 Beni Douela, Beni Khalifa, Beni Kouffi.
- 46 Beni Mahmoud, Beni Menasser, Beni Mendès, Beni Ouaguenoun.
- 47 Beni Slyem, Beni Smaïl, Beni Thour.
- 48 Beni Yala, Beni Zmenzer, Betrouna, Bordj Menaiel.
- 49 Bou Berak.
Bouzegza.
Correspondance, convention relative aux biens séquestrés d'une tribu melk, plan, registres à souche des quittances des taxes pour rachat de séquestre.
- 50 Correspondance, états récapitulatifs de la liquidation.
- 51 Cherchell.
- 52 Cheurfa des Beni Mansour, Dra ben Khedda, Dra el Mizan.
À noter : dans le dossier Dra-el-Mizan, pièces relatives aux frais de justice pour le procès des grands chefs de l'insurrection de 1871.
- 53 El Hammam, El Kouanin.
- 54 Flissas Mkira, Flissas Mzala.
- 55 Fort National (commune mixte).
- 56 Frikat.
- 57 Guious de la Montagne, Guious de la Plaine.
- 58 Isser el Ouidan.
- 59 Isserville, Issers el Djedian (douars El Djedian, Aïn Mouder et Bou Berak).
- 60 Makouda, Maatkas, Mechtras.
- 61 Ménerville.
- 62 Merkalla et Beni Meddour, Miliana, Nezlioua.
- 63 Oued el Berdi, Oued Chender, Ouled Aïssa Mimoun.
- 64 Ouled el Aziz, Ouled Smir.
- 65-68 Palestro (circonscription).
- 65 Ammals.
- 66 Beni Khalfoun, Harchaoua.
- 67 Krechnas el Djebel, Ouled Medjkan.
- 68 Senhadja, Zouathnas – Bouderbala.
Rouafa.
- 69 Sahel-Beni Mghitz.
- 70 Saint Pierre-Saint Paul, Sebaou el Kedim.
- 71 Sidi Ali bou nab, Sidi Naman.
- 72 Takdempt-Touabet.
- 73 Taourga.
- 74 Teurfa, Tizi-Ouzou mixte, Yaskren.
- 91 5N 75-113 Réclamations des indigènes : courriers de requête, correspondance avec les maires, le gouverneur général, les sous-préfets, états des parcelles exemptées du séquestre, listes de propriétaires concernés, rares plans. Classement par localité.
- 1874-1909
- 75 Aïn Mouder, Aghbal.
Alma (1874-1894).
1874-1881.
- 76 1883-1894.
- 77 Arbatache.
- 78 Aumale, Azazga, Azeffoun, Belloua, Beni bou Akkach, Beni bou

- Gherdane, Beni Chennacha, Beni Douala, Beni Flick, Beni Ghobri
79 Beni Khalfoun, Beni Mahmoud, Beni Mansour, Beni Mekla, Beni Mgits.
80 « Beni Menasser Cheragas ».
81 Beni Menasser, Beni Menguellet, Beni Iraten, Beni Ouaguenoun, Beni Slyem.
82-83 Beni Thour (1874-1901).
82 1874-1879.
83 1880-1901.
84 Beni Yala, Beni Yenni, Beni Zmenzer, Bordj bou Arreridj, Bou Saada.
85 Bordj Menaiel, Bou Berak.
86 Bouzegza, Chabet el Aneur, Camp du Maréchal, Cherchell.
87 Cheurfa des Beni Mansour.
88 Dellys, Djurdjura mixte.
89 Dra ben Khedda.
90 Dra el Mizan.
91 El Guious, El Hammam, El Kouanin.
92 Flissas Mkira, Flissas Mzala.
93 Fort National (commune mixte), Harchaoua, Haussonvillers, Haut-Sebaou, Issers.
94 Issers el Djedian (douars El Djedian, Ain Moudet et Bou Berak).
95-96 Isser el Ouidan (1874-1900).
95 1874-1889.
96 1890-1900.
97 Krachnas (circonscription de Palestro), Les Braz, Littré.
98 Maaktas, Makouda, Mechtras, Mekla, Ménerville, Nezlioua.
99 Ouadhias, Oued Chender, Ouled Driss, Ouled Aïssa, Ouled Medjkan, Ouled si Aneur, Ouled Smir.
100 Palestro mixte, Raïcha.
101 Rouafa.
102 Sahel-Beni Mghitz.
103 Sebaou el Khedim, Senhadja.
104 Sidi Ali bou Nab, Sidi Naman.
105 Sidi Sliman, Sikh ou Meddour.
106 Takdempt-Touabet, Tala Imedran.
107-108 Taourga (1877-1904).
107 1877-1883.
108 1885-1904.
109 Taourira, Teurfa, Tikobaïn.
110-111 Tizi-Ouzou (arrondissement) (1873-1909).
110 1873-1899.
111 1900-1909.
112 Yaskren ; Zouathna : douars Bouderbala et Mosbaha.
113 Arrondissement d'Alger.
- 91 5N 117-118 États indicatifs et estimatifs de toutes les parcelles atteintes par le séquestre (collectif ou nominatif) dans le périmètre abandonné à l'État, au terme d'une convention de rachat de 1873.
1873-1874
- 91 5N 117 Vallée du Sebaou.
À noter : tableau des douars et tribus se rachetant en terres.
- 91 5N 118 Autres tribus.
- 91 5N 114-116 Contribution de guerre.
1871-1888
- 91 5N 114 Recouvrement, difficultés pour obtenir le paiement des tribus : correspondance, état nominatif des indigènes des Ouled Driss encore redevables en 1886, état des arrêtés de séquestre dans le département d'Alger (1871-1888).

91 5N 115 Dossiers par lieu, difficultés, répartition, dégrèvements, paiement en journées de travail, concussion : correspondance, situations (pour Dra-el-Mizan) des recouvrements, listes (pour Makouda) de contribuables (1872-1881).

91 5N 116 Réclamations des indigènes : correspondance (1872-1884).

91 6N Constitution de la propriété indigène par la loi du 26 juillet 1873

1873-1905

91 6N 1-18 Enquêtes et vérifications sur le terrain.

1874-1891

Rapports de vérification, correspondance, exemplaires du *Mobacher*, du *Moniteur de l'Algérie*, du *Tell* ou du *Chélif* publiant les avis de dépôt du dossier d'enquête ou les avis d'établissement des titres de propriété, affiches imprimées reproduisant les ordonnances du commissaire-enquêteur (en français et en arabe), arrêtés du préfet lançant les opérations dans un douar.

1 Aïn Bessem mixte, Aïn Sultan (1883-1885).

2 Alma (1879-1885).

Concerne également Ménerville et Blad Guitoun.

3 Arbatache, Azel Beni Gueblia, Benchicao mixte (Oulad Fergan) (1878-1889).

4 Beni Mekla, Beni Merzoug (1880-1890).

5 Boghar (1878-1891).

Concerne aussi Oued Sebt.

6 Chemla, El Harrar (douar), Gherabas (douar des) (1876-1890).

7 Guerboussa (1880-1889).

8 Herenfa (commune mixte d'Aïn Merane), Heumis (1879-1884).

9 Maïn (1883-1890).

10 M'Chaia, Medjadja (1879-1884).

11 Ménerville (1883-1889).

Concerne aussi Alma.

12 Ouamry (1882-1888).

13 Oued Ouaguenay, Ouled Farez, Oulad Ziad (1878-1891).

14 Sinfita (1882-1891).

15 Sobehas (1883).

16 Talassa (1881-1884).

17 Ténès (1874-1880).

Concerne aussi Montenotte.

18 Dossiers communs à plusieurs douars (1883-1890).

Dossier Herenfa, Sobeha, Aïn Soltane, Tiberkanine, Djendel, Ouamri, Fodda. Dossier Sidi Zouika, Koudiat el Hamra, Aïn Tiziret, Aïn Bessem, Sidi Kralifa.

Dossier Talassa, El Hammam, Beni Thour, Arbatache.

Dossier Ouled Ferghen, Taourira, Oulad Mellal, Gharabas, Oulad Brahim, Beni Derdjine, Boghar.

Dossier Ghribs, Zeddin, Oued Telbenet, Fondouk.

91 6N 20 Certificats individuels de propriété (pris en exécution de la loi de 1873) dans la commune mixte des Braz.

1881

91 6N 19, 21, 24-27 Commissions d'enquête : budget, personnel, fonctionnement.

1873-1898

19 Précis mensuels des opérations (1884, 1888-1889).

21 Correspondance, états des douars et territoires soumis à l'application de la loi de 1873, exemplaires du *Mobacher*, états des sommes dues aux membres des commissions, précis d'opérations journalières (1873-1898).

À noter : rapport sur l'enquête du douar Ouled Farès.

24 Frais d'application de la loi de 1873 : états de propositions de dégrèvement, états des sommes dues par les douars (1887-1888). Budgets

- spécifiques (1874-1880). États des sommes payées aux membres des commissions (1878-1882) (1874-1888).
- 25 Personnel des commissions d'enquête, commissaires-enquêteurs, secrétaires-interprètes : correspondance, sujets et copies d'examen, exemplaires du *Mobacher* (1873-1890).
- 26 Envoi d'affiches pour le dépôt de titres de propriété, de mandats de paiement, d'imprimés, de certificats d'affichage : bordereaux d'envoi (1874-1897).
- 27 Travaux des commissions : états de situation des travaux, correspondance, rapport au préfet en réponse aux observations faites sur les travaux à Ténès, précis d'opérations journalières (1878-1887).
- 91 6N 22-23 Réclamations des indigènes : correspondance (classement par localités).
1874-1905
- 22 Localités A-L (1874-1900).
- 23 Localités M-Z (1875-1905).
- 91 6N 28 Mains-courantes d'une commission d'enquête sans précision de lieu, indiquant les noms des propriétaires (sans date) ; 17 plans de fraction ou de tribu joints (1880-1884).
1880-1884

91 7N 1 Enquêtes partielles, application du décret du 31 octobre 1887 puis de la loi du 16 février 1897

1887-1914

Précis mensuels des opérations d'enquête réalisées, correspondance (notamment sur la compétence des cadis), listes des travaux faits par chaque commissaire-enquêteur, circulaires.

À noter : circulaire sur les tentatives d'accaparement des biens des personnes parties sous les drapeaux (1914) ; tableaux de répartition depuis 1884 des crédits de la propriété indigène.

91 8N Réclamations des indigènes pour des propriétés dont ils auraient été dépossédés

1885-1926

- 91 8N 1 Arrondissement de Médéa (1888-1926). 91
- 91 8N 2 Arrondissement d'Orléansville (1888-1909).
- 91 8N 3-8 Réclamations ordinaires (en général, litiges d'ordre privé relevant des tribunaux) (1885-1920).
- 3 1885-1894.
- 4 1895-1899.
- 5 1900-1909.
- 6 1910-1920.
- 7-8 Affaires particulières (1883-1919).
- 7 Aumale mixte, réclamations (1902-1919). Berrouaghia, limites du territoire du pénitencier agricole et des terres sur lesquelles les indigènes ont des droits (1883-1901). Birtouta, usufruitiers d'un immeuble habbous, ancien marais des Ouled Mendil (1914-1916). Dira (Aumale mixte), reconnaissance et régularisation du territoire (1878-1895). Djendel, réclamations (1901-1910). Ouled Mareuf (commune mixte de Boghari), contestations avec les Abaziz pour les loyers (1892-1915).
À noter : pour Berrouaghia, plan ; pour Ouled Mareuf, plan, mémoire d'un avocat représentant la *djemaa* du douar.
- 8 Sidi Aïssa mixte : réclamations, notamment au sujet de terres *arch* (1908-1919).